

13388/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 10 novembre 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 10 novembre 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la
formation professionnelleNomination de M.AxelCOURNEDE, suppléant pour
la France, en remplacement de Mme Clarisse DUBERT, démissionnaire

E 16199

Bruxelles, le 29 octobre 2021
(OR. en)

13388/21

SOC 621
EMPL 468
EDUC 355

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Nomination de M. Axel COURNEDE, suppléant pour la France, en remplacement de Mme Clarisse DUBERT, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Clarisse DUBERT, suppléante du conseil d'administration du Centre cité en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la France).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil, certains membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement français a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023:

M. Axel COURNEDE

Adjoint à la cheffe de la mission alternance et accès aux qualifications MAAQ de la sous-direction des politiques de formation et du contrôle à la DGEFP

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion | DGEFP –

14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP

Courriel: axel.cournede@emploi.gouv.fr

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre suppléant du
conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil¹, et notamment son article 4,
considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 9 avril 2019², du 8 juillet 2019³, du 16 septembre 2019⁴ et du 8 novembre 2019⁵, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Un siège de suppléant, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Clarisse DUBERT.
- (3) Le gouvernement français a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

² JO C 136 du 12.4.2019, p. 6.

³ JO C 232 du 10.7.2019, p. 5.

⁴ JO C 316 du 20.9.2019, p. 3.

⁵ JO C 385 du 13.11.2019, p. 6.

Article premier

M. Axel COURNEDE est nommé suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle en remplacement de M^{me} Clarisse DUBERT pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil
Le président

=====